



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
des Services de l'État

Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par Madame Martine ANGRAND
Tél. : 01.64.71.77.22
Courriel : pref-css@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 20 avril 2023

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

**Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site
relative au Centre intégré de traitement
des ordures ménagères de Vaux-le-Pénil**

Objet : Réunion de la Commission de suivi de site de Vaux-le-Pénil du 11 mai 2023 – Centre intégré de traitement des ordures ménagères exploité par la société GÉNÉRIS (groupe « VÉOLIA Propreté »)

P.J. : 2

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission de suivi des sites de Vaux-le-Pénil consacrée au Centre intégré de traitement (CIT) des ordures ménagères exploité par la société « GÉNÉRIS », que j'organise le 11 mai 2023 en préfecture.

En voici l'ordre du jour :

1. Point réglementaire sur le CIT des ordures ménagères, actuellement en exploitation (par l'UD 77 de la DRIEAT d'Île-de-France)
2. Bilan d'activités 2022 et perspectives 2023 du CIT (par la société GÉNÉRIS)
3. Point d'information actualisé sur le projet de réaménagement du site industriel de Vaux-le-Pénil ainsi que sur la démarche de concertation préalable associée (par le SMITOM-LOMBRIC)
4. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation, en me retournant le bulletin-réponse ci-joint, dûment complété, par voie électronique à l'adresse mentionnée en entête. Je vous communiquerai très prochainement les modalités pratiques pour assister à cette réunion.

Vous trouverez, par ailleurs, en pièce jointe, copie de mon arrêté du 20 avril 2023 portant nouvelle composition de cette commission et de son bureau.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture


Cyrille LE VÉLY